

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service : Pôle Mécanique Alès Cévennes
Tél. 04.66.30.81.33
Réf : PC/OB/BA.2026.24

Objet : Convention de partenariat à titre gracieux avec la SARL Yakom pour la réalisation d'un magazine de promotion du Pôle Mécanique Alès Cévennes

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2125-1,

Vu l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération C2024_03_17 du conseil de communauté du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, modifiée par la délibération C2024_05_18 du conseil de communauté du 18 décembre 2024,

Vu la décision n°2022/0150 du 21 avril 2022 portant règlement intérieur du Pôle Mécanique Alès Cévennes,

Considérant que le Pôle Mécanique Alès Cévennes est un équipement ayant vocation à participer activement au développement économique local,

Considérant que la Communauté Alès Agglomération doit assurer la promotion du Pôle Mécanique Alès Cévennes par une communication réalisée dans les milieux professionnels intéressés,

Considérant que la SARL Yakom est un partenaire privilégié dans la mesure où elle est leader européen dans l'édition de magazines pour circuits automobiles (32 circuits et 1 250 clients),

Considérant le souhait formulé par la SARL Yakom de promouvoir le Pôle Mécanique Alès Cévennes par la réalisation gratuite d'un magazine,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Une convention de partenariat à titre gracieux sera signée entre la Communauté Alès Agglomération représentée par son président et la SARL Yakom représentée par son gérant, M. Yves MEILLAND et dont le siège social est situé 336 avenue des Marmottes - BP 63 - 38750 L'Alpe-d'Huez.

ARTICLE 2 :

Ce partenariat aura pour objet la réalisation d'un magazine de promotion du Pôle Mécanique Alès Cévennes. Eu égard à l'intérêt du partenariat entre la Communauté Alès Agglomération et la SARL Yakom, le magazine de promotion du Pôle Mécanique Alès Cévennes sera réalisé à titre gracieux. L'ensemble des modalités du partenariat sera détaillé au sein de la convention.

ARTICLE 3 :

La convention prendra effet le 15 avril 2026 pour une durée de partenariat d'un an. Au regard des retombées économiques et médiatiques du partenariat, un nouveau contrat pourra alors être établi.

ARTICLE 4 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 13 MARS 2026

Le président

Christophe RIVENQ

